

COMMUNE DE LA BRUYERE  
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M .....

.....

Madame,  
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que cinq points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 26 avril 2018 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils ont été déposés par Monsieur Soutmans, Conseiller Communal ECOLO

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. **Réponses aux courriers des citoyens** : quel est le pourcentage de courriers et courriels reçus par le Collège et par les Echevins auxquels il est répondu dans le laps de temps d'une semaine ? Comment s'évalue la gestion des courriers rentrants et leurs réponses par le Collège ?
2. **Travaux à effectuer** (et communication aux riverains) :
  - a. L'accès à **Rhisnes via la rue Aux Cailloux** depuis la RN 904 pose un certain nombre de problèmes notamment en termes de vitesse et de signalisation pour les camions au niveau du pont sous le chemin de fer. Suite aux interpellations multiples des riverains, qu'a décidé le Collège tant en matière de signalisation que de prévention ?
  - b. Finalisation des travaux **rue de Cognelée à Warisoulx** : où en est la réception définitive des travaux de l'entreprise au vu des malfaçons et absence de finalisation du chantier ?
  - c. **Chicanes** : comment le Collège compte-t-il évaluer l'efficacité des différentes chicanes placées il y a plusieurs semaines dans l'entité et quels sont ses projets de finalisation de ces obstacles dits de sécurité ?
  - d. Entretien **pistes cyclables** : quelles démarches le Collège a-t-il entrepris auprès du SPW et du cantonnement de Spy pour le nettoyage des pistes cyclables le long de la RN 904 ?
3. **Gestion des demandes d'Antenne GSM** : Des riverains de la gare de Rhisnes ont été surpris par des travaux récents préparatoire à la mise en place d'une antenne GSM de 27 m. Or, lors de l'enquête publique, plusieurs d'entre eux avaient réagi négativement ce qui avait impliqué un avis défavorable du Collège avec refus du permis par le fonctionnaire délégué. Toutefois, après recours du demandeur, le permis d'urbanisme a été octroyé sur décision du ministre di Antonio sans réaction du Collège.
  - a) Pourquoi le Collège n'en a-t-il pas informé le Conseil Communal ?
  - b) Pourquoi alors que cette antenne se trouvera à +/- 70 m des habitations, les riverains n'ont-ils pas été informés de la décision du Collège ?
  - c) Dès lors quelle est la politique du Collège en la matière, notamment pour le projet de Bovesse, sachant que des antennes 5G vont se développer prochainement ?

4. **Rallye de Wallonie** dimanche 29 avril : quelle information a été diffusée à tous les habitant et non aux seuls riverains des rues traversées ? Quelle politique le Collège a-t-il adopté en matière d'accès aux voiries lors des manifestations analogues ?
5. **Appel à projets** : pour permettre aux véhicules électriques un rechargement public, le Collège compte-t-il répondre à l'appel à projet du 19 avril de la Région Wallonne concernant le placement des bornes électriques ?

La Bruyère, le 23/4/2018

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y. GROIGNET

R.CAPPE